

# Habitat inclusif, financement des espaces communs



## Département de Loire-Atlantique

Vincent DÉMOULIN

Habitat

3 quai Ceineray – 44 041 NANTES Cedex 1

Tel : 02 40 99 13 95

[habitat.social@loire-atlantique.fr](mailto:habitat.social@loire-atlantique.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les différentes formes d'habitat inclusif permettent à des personnes en situation de handicap et/ou âgées de « vivre chez elles sans être seules », tout en bénéficiant, si elles le souhaitent, du soutien relationnel d'autres personnes ayant fait le même choix. L'habitat inclusif est composé de logements ordinaires disposant souvent d'espaces communs. Cet espace favorise les animations et les liens entre les personnes, cela permet de mettre en place le projet de vie social et partagé défini avec les habitants (Aide à la vie partagée – AVP).

Le Département soutient ces projets au titre de l'autonomie des seniors, de l'aide à la vie partagée (AVP) et dans le cadre des politiques de l'habitat. L'aide départementale vient financer en partie ces espaces collectifs pour garantir une maîtrise des loyers pour les habitants et l'opérationnalité des projets « bloqués » en raison d'équilibre financier.

### TYPE D'AIDE

Subvention

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de Loire-Atlantique

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Bailleurs sociaux, coopératives et associations.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Le montant forfaitaire de l'aide est de 2 000 € par m<sup>2</sup> de surface réalisée et/ou réhabilitée pour l'espace commun, plafonné à 100 000 € par projet.

### ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

1 100 000 € de crédits de paiement

### BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Budget 2021 : 6 000 000 € d'engagements sur 2022-2027

Aucun engagement